

Commune de Selommès

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU Mercredi 2 juillet 2025



Nombre de membres en exercice : 14

Date de la convocation : 19 juin 2025

Date du prochain conseil municipal : le Mardi 9 septembre 2025

Le deux juillet deux mil vingt-cinq, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Selommès se sont réunis en salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Isabelle BRILLARD, Aurore COLLONIER, Claire FOUCHER-MAUPETIT, Martine GUITTON, et Nathalie TONDREAU

Messieurs Philippe BELLANGER, Joseph LIMOUZIN, Maurice BODIN, Julien BOUTARD, Jean-François LHOMMEAU, Mickaël SAILLARD, et Cyril GOMAS

Absent(e)s excusé(e)s :

Monsieur Claude HUSSON donne pouvoir à Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Monsieur Pierre COLLONIER n'a pas donné pouvoir

Madame le Maire Claire FOUCHER-MAUPETIT ouvre la séance.

Elle procède à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 12 conseillers présents, 13 votants et constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est rempli.

Madame le Maire demande à pouvoir rajouter à l'ordre du jour le point suivant : Décisions du Maire

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 mai 2025
3. Décisions du Maire
4. Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie (rue du Château)
5. Recrutement d'un agent pour la direction de l'Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH)
6. Proposition de l'acquisition de la parcelle de Madame et Monsieur DORISON pour accès au plan d'eau
7. Autorisation à donner au SIDELC pour le lancement des études d'exécution de l'opération d'enfouissement des réseaux de la Rue de la Vallée
8. Informations sur le PLUIH
9. Comptes-rendus des commissions
 - a. Cimetière

- b. Travaux et voirie
 - c. Fêtes et cérémonies
 - d. Vie scolaire
10. Informations sur les dossiers en cours
 11. Agenda
 12. Questions diverses

1. Désignation de la secrétaire de séance

Madame le Maire propose comme secrétaire Isabelle BRILLARD aidée de Nathalie TONDEREAU

Vote (13 votants) : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal a donc approuvé à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 mai 2025

Compte-tenu de l'envoi tardif du procès-verbal du conseil municipal du 27 mai dernier, il propose de rallonger le délai à fin juillet pour permettre sa relecture par les membres du conseil municipal. Passé ce délai, s'il n'y a pas de remarque de la part des membres du conseil municipal, le procès-verbal sera de fait, adopté.

Vote (13 votants) : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal a donc approuvé à l'unanimité

3. Décisions prise par le Maire : Pouvoir exercé par délégation du conseil municipal – compte-rendu des décisions

Décision n° 2025-01 :

De louer au 27 résidence de la vallée le logement n° 6 à Madame Litissia BOUKRIF à compter du 1^{er} juillet 2025 pour un loyer mensuel de 350 euros plus 100 euros de charges.

Décision n°2025-02 :

De louer au carrefour de la libération le logement n° 3 (1^{er} étage) à Madame Fabienne MEUNIER à compter du 1^{er} août 2025 pour un loyer mensuel de 450 euros.

4. Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie (rue du Château) :

La parole est donnée à Monsieur Joseph LIMOUZIN.

La commission voirie s'est réunie le 19 juin 2025 afin de statuer sur l'entreprise à proposer aux membres du conseil municipal pour la réalisation des travaux de voirie rue du Château.

Après études et explications données par Monsieur LIMOUZIN, selon le tableau projeté, il est proposé de retenir l'entreprise BSTP pour les travaux de voirie avec 2 900 m² d'enrobés et de 320 mètres de caniveaux pour un montant total d'un montant HT de 90 450 euros.

Vote (13 votants) : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal a donc approuvé à l'unanimité

Madame le Maire demande que le chantier suivi de près par les conseillers municipaux qualifiés en la matière.

Un courrier soit transmis aux entreprises non retenues.

5. Recrutement d'un agent pour la direction de l'Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH)

Pour rappel le contrat de Madame Maud MARTINEAU se termine le vendredi 4 juillet 2025 au soir. Il faut donc recruter un Directeur(trice) voire également un animateur(trice) recruter pour la rentrée 2025 au ALSH de Selommès

Madame le Maire explique la procédure de recrutement d'un agent dans la fonction publique territoriale, à savoir :

- Ouverture du poste,
- Vacance d'emploi et concomitamment offre d'emploi auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loir-et-Cher.

Pour ce faire, Madame le Maire demande l'autorisation de recruter par voie contractuelle un agent pour occuper les fonctions de Directeur(trice) ALSH – périscolaire à 22/35^{ème} prise de fonction le 1^{er} septembre 2025, selon les grilles indiciaires en vigueur et d'un(e) animateur(trice) à 22/35^{ème} prise de fonction le 1^{er} septembre 2025, selon les grilles indiciaires en vigueur.

Vote (13 votants) : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal a donc approuvé à l'unanimité

Monsieur Maurice BODIN précise que ce point a aussi été évoqué en vie scolaire et que plusieurs scénarii sont envisageables pour le recrutement :

1. Titulaire d'un BAFD
2. Pas de BAFD – Madame Céline MAGNE titulaire du BAFD, agent de la collectivité accepte de palier à cette absence pendant 6 mois - Le centre de loisirs du mercredi pourra ainsi rester ouvert durant cette période. La commune pourra aussi maintenir son service de garderie si elle sollicite une dérogation pour l'agent Kelly MALBRUN et recruter un animateur
3. Recrutement d'un BAFA et lui proposer de lui financer son BAFD.

6. Proposition d'acquisition de la parcelle cadastrée section G n°26 de Madame et Monsieur DORISON pour accès au plan d'eau :

À la suite de l'acquisition par la commune du verger près du plan d'eau, l'opportunité s'offre à la commune d'obtenir un accès direct à celui-ci.

Après échanges, avec Madame et Monsieur Démis DORISON, il est possible d'acquérir un bout de parcelle permettant également de sécuriser l'arbre pour lequel une branche risque de tomber.

Ils se proposent de donner gracieusement à la commune cette pointe correspondant à environ 125 m².

Les frais de géomètre seront à la charge de la commune. Pour éviter les frais de notaire, la secrétaire générale de mairie se propose de rédiger un acte de vente en la forme administrative.

Vote (13 votants) : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal a donc approuvé à l'unanimité

Monsieur Julien BOUTARD demande s'il n'est pas possible de demander deux bornes et non quatre pour limiter les frais. Monsieur Philippe BELLANGER va se rapprocher du cabinet de géomètre pour que celui-ci modifie son devis en supprimant deux bornes (celles qui se situeraient au niveau de l'étang propriété de la commune).

Monsieur Philippe BELLANGER a d'ores et déjà sollicité l'entreprise COUTY pour obtenir un devis dans le cadre de l'élagage et réduction des peupliers situés sur les parcelles cadastrées section G n°594 et 29.

7. Autorisation à donner au SIDELC pour le lancement des études d'exécution de l'opération d'enfouissement des réseaux de la Rue de la Vallée

Dans le cadre de l'élaboration de l'opération de l'effacement rue de la Vallée sur la commune de SELOMMES, Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la lettre, de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-&-Cher, par laquelle celui-ci donne une suite favorable à la proposition communale de réaliser ces travaux.

Sous réserve de l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires à sa réalisation.

Les montants des études et travaux issus des études d'avant-projet réalisées par le SIDELC sont rappelés ci-dessous :

	COUT DES TRAVAUX			Mode	PARTICIPATIONS	
	HT	TVA	TTC		SIDELC	COMMUNE
ELECTRICITE						
Etude AP	10 000,00 €	2 000,00 €	12 000,00 €	HT	-	-
Génie civil BT	146 000,00 €	29 200,00 €	175 200,00 €	HT	-	-

Divers imprévus	7 800,00 €	1 560,00 €	9 360,00 €	HT	-	-
TOTAL	163 800,00 €	32 760,00 €	196 560,00 €	HT	128 000,00 €	35 800,00 €
ECLAIRAGE PUBLIC						
Etude AP	2 000,00 €	400,00 €	2 400,00 €	TTC	0,00 €	2 400,00 €
Génie civil EP	30 000,00 €	6 000,00 €	36 000,00 €	TTC	0,00 €	36 000,00 €
Luminaire	20 000,00 €	4 000,00 €	24 000,00 €	TTC	0,00 €	24 000,00 €
Divers imprévus	2 600,00 €	520,00 €	3 120,00 €	TTC	0,00 €	3 120,00 €
TOTAL	54 600,00 €	10 920,00 €	65 520,00 €	TTC	0,00 €	65 520,00 €
GC ORANGE						
Etude AP	2 000,00 €	400,00 €	2 400,00 €	TTC	0,00 €	2 400,00 €
Génie civil FT	63 000,00 €	12 600,00 €	75 600,00 €	TTC	0,00 €	75 600,00 €
Divers imprévus	3 250,00 €	650,00 €	3 900,00 €	TTC	0,00 €	3 900,00 €
TOTAL	68 250,00 €	13 650,00 €	81 900,00 €	TTC	0,00 €	81 900,00 €
TOTAL GENERAL	286 650,00 €	57 330,00 €	343 980,00 €		128 000,00 €	183 220,00 €

Toute modification du montant et des quantités devra faire l'objet d'un nouvel accord du Conseil Municipal.

Dans le cas où la commune souhaite que le SIDELC réalise les études d'exécution des réseaux d'éclairage public et de télécommunication, elle doit, pour cela, lui transférer temporairement sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux concernés.

Concernant les travaux d'éclairage public, la commune pourra solliciter les participations financières du SIDELC dans les conditions décrites dans sa délibération° 2016-29 du 15/09/2016 en pièce jointe. Le montant de ces participations sera transmis avant le début des travaux (tableau définitif).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu le tableau estimatif des montants de l'opération ci-dessus,

- demande l'obtention des participations financières "Eclairage public" du SIDELC

- décide de transférer temporairement au SIDELC sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux d'éclairage public et de télécommunication afin qu'il réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération.

- donne son accord à la réalisation des études d'exécution pour l'opération d'effacement de distribution d'énergie électrique BT ;

- accepte que les travaux correspondants aux études d'exécution de cette opération ne puissent pas être repoussés au-delà d'un délai de deux années. Passé ce délai, ce dossier sera retiré de la liste des affaires et une nouvelle demande sera nécessaire pour relancer cette opération
- prend acte qu'en cas de non-réalisation des travaux dans un délai de deux ans suivant la réalisation des études de la phase d'exécution, le coût des études restera entièrement à la charge de la commune et sera dû au SIDELC ;
- décide de voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette opération.

Vote (13 votants) : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal a donc approuvé à l'unanimité

8. Informations sur le PLUIH

La parole est donnée à Monsieur Philippe BELLANGER

Une réunion est prévue le 3 juillet 2025 matin pour échanger sur les zones agricoles (A) et naturelles (N) . Madame le Maire et lui-même ont participé à une visioconférence la veille sur les différentes prescriptions qui peuvent être mises en place. Il est rappelé que des zones de biodiversité devront être données en compensation.

Madame Aurore COLLONNIER interpelle Monsieur Philippe BELLANGER sur la création de chemin de ceinture – ce dernier lui confirme que cela ne pourra se faire qu'en concertation avec les agriculteurs et que ce chemin est bien identifié sur les PLUIH.

Ajout d'information sur la canicule :

Madame le Maire rappelle que pour la première fois dans le département, il y a eu une alerte vigilance rouge canicule. Ainsi les services de l'état ont provoqué rapidement une visio le mardi 1^{er} juillet à 9h afin d'informer les maires de Loir-et-Cher des dispositions à prendre rapidement.

Elle fait un point sur la canicule et tient à préciser que tout a été mis en œuvre pour que les écoles puissent rester ouverte (dortoir climatisé – mise en place de brumisateurs dans la cour des écoles) et protéger les personnes fragiles en mettant à disposition le foyer communal bâtiment qui bénéficie d'une climatisation.

Les enfants de l'école élémentaire ont passé leurs après-midis à la salle des fêtes.

Il a fallu faire preuve de réactivité pendant toute cette période, les instructions de la Préfecture arrivant le week-end et tout au long de la journée.

Monsieur Cyril GOMAS remercie Madame le Maire et le conseil municipal, au nom des parents d'élèves, pour avoir maintenu l'ouverture des écoles. En effet, certaines écoles ont fermé leurs portes.

Madame le Maire précise que sera facturé le repas aux familles qui n'ont pas déposé leur enfant à l'école.

9. Comptes-rendus des commissions

a. Cimetière

La parole est donnée à Monsieur Philippe BELLANGER et à Madame Isabelle BRILLARD

Madame Isabelle BRILLARD informe les membres du conseil municipal que le columbarium a été installé au mois de juin 2025 au cimetière et qu'ils sont invités à se rendre sur place. La seule différence qu'il y a avec le premier est la couleur de la porte face grise et non noire.

Les nouveaux tarifs ont été adoptés en décembre dernier.

Monsieur Philippe BELLANGER quant à lui confirme le retour de l'arrêté de reprise de concession en terrain commun par les services préfectoraux. Le devis pour le relevage a été signé par Madame le Maire et les piquettes commandées. Les travaux ne se feront pas avant le 30 septembre prochain.

b. Travaux et voirie

La parole est donnée à Monsieur Joseph LIMOUZIN

La commission voirie s'est réunie le 19 juin 2025 et s'est rendue constater sur place (devant chez Madame Sylvaine LEGUET) s'il y avait effectivement un problème avec la noue. Aucun danger n'ayant été constaté, il a été décidé par les membres présents de ne pas donner suite à cette doléance.

La commission en a profité pour se rendre Rue de Bel Air devant chez Madame et Monsieur Caroline et Didier DEHAYES pour constater que des bambous malheureusement sont en train de pousser sur le trottoir et d'abîmer l'enrober. L'agent communal en a déjà coupé un. Affaire à suivre.

Madame Martine GUITTON propose de les détruire ce qui risque d'être compliqué puisque cette plante est à rhizome comme précisé par Monsieur Julien BOUTARD.

c. Fêtes et cérémonies

La parole est donnée à Madame Isabelle BRILLARD

✓ Retour fête de la musique

La commune étant encore dans un épisode caniculaire il a donc été convenu que le concert se déroule dans l'église. Les membres de la commission sont satisfaits de la participation à cet événement.

✓ Préparatifs 13 et 14 juillet

Une réunion est prévue avec les bénévoles pour le 8 juillet prochain à 20 heures avec l'ensemble des bénévoles. Pour l'heure, 40 musiciens et pompiers se sont inscrits.

Madame Nathalie TONDEREAU se proposent d'acheter des paquets de bonbons tout prêts ailleurs qu'à la boulangerie de Selommes, celle-ci n'étant pas en capacité d'en vendre cette année.

Les barnums arriveront le 11 juillet 2025 ainsi que le parquet. Monsieur Philippe BELLANGER précise qu'il faudra au minimum 6 personnes pour monter le parquet.

Madame Isabelle BRILLARD invite les membres du conseil municipal a une dégustation du rosé pamplemousse le 10 juillet et en profitera pour faire un dernier pour sur l'avancement des préparatifs.
Madame le Maire précise que si les festivités étaient annulées en raison de fortes chaleurs les personnes qui ont réservé leur repas pourront venir le retirer sous forme de panier garni.

✓ **Clap 41**

Madame Isabelle BRILLARD confirme que la commune candidate pour 2026. Le film choisi sera tout public et diffusé au mois d'octobre dans le foyer communal.

d. Vie scolaire

La parole est donnée à Maurice BODIN

La commission vie scolaire s'est réunie le 26 juin dernier. Les effectifs pour la rentrée prochaine seront de 52 élémentaires et de 42 maternelles.

Un point est fait sur la prise en charge du remboursement par la CATV pour le transport scolaire. Le territoire vendômois va se rapprocher du transporteur pour connaître le kilométrage réel. Il se peut que les transports pour l'école maternelle soient ainsi pris en charge à hauteur de 95 %.

Une entreprise est intervenue pour faire un diagnostic sur le sol d'une structure de jeux – Elle préconise de le retirer puisqu'irréparable.

Madame Christelle DAVID, institutrice a demandé sa mutation à Pezou qui a été acceptée pour obtenir éventuellement un poste de direction.

Une partie du matériel du centre de loisirs au niveau de la réserve est moisi. Monsieur Julien BOUTARD avance l'hypothèse que cette humidité est peut-être remontée par capillarité.

Les tampons sous les chaises de la garderie vont être installés par les agents techniques et Monsieur Philippe BELLANGER.

10. Informations sur les dossiers en cours

- ✓ **Dématérialisation des actes administratifs** : le personnel administratif va recevoir une formation de GIP RECIA le 10 juillet prochain.
- ✓ **Point d'information sur la lutte contre les ragondins** : huit ragondins ont été piégés. Il a été signalé que depuis peu les pièges ont été détendus. La lutte se poursuit et la communication a été faite : selommois, affichage, ...
- ✓ **Château de Pointfonds** : le CAUE a présenté le mercredi 18 juin 2025, à Madame le Maire et Monsieur Philippe BELLANGER le pré-diagnostic qu'ils ont réalisé sur les désordres constatés au Château. La première étape sera de retirer les végétaux en les coupant – cette opération ne pourra être faite que par une entreprise spécialisée. Le CAUE réalisera des films avec des drones.
- ✓ **DETR 2025** : La notification d'attribution est arrivée. La commune percevra une DETR d'un montant de 72 264 euros pour la deuxième tranche de la réhabilitation de la salle des fêtes.

✓ **Informations sur les élections municipales :**

Elles auront lieu en mars 2026, selon un scrutin de listes en 2 tours. Les dates ne sont connues à ce jour.

Pour rappel, il faut être inscrit sur la liste électorale pour pouvoir voter et se présenter en tant que candidat sur une commune, quel que soit le nombre d'habitant.

Pour être inscrit sur une liste il faut payer des impôts sur la commune, y habiter n'est pas une obligation. La liste électorale sera mise à jour, la commission se réunira de nouveau entre le 21 novembre et le 29 décembre 2025.

La tenue du bureau de vote, pendant les élections, est la seule obligation pour un conseiller municipal. Le nombre de conseillers municipaux est toujours un nombre impair pour les votes.

Ce qui va changer dans les grandes lignes :

Le mode de scrutin de liste quel que soit le nombre d'habitants est appliqué, le vote n'est plus uninominal c'est-à-dire que l'on ne peut plus rayer de candidat sur la liste.

Le nombre de conseillers sera le même qu'actuellement mais de plus ou moins 2 candidats. Ainsi pour la commune de Selommes, le nombre de candidats sera entre 13 et 17 candidats possibles sur la liste. Les candidats à l'emplacement 16 et 17 ne seront pas élus. Contrairement à avant toute autre candidature devra avoir une liste réputée complète.

La parité est désormais obligatoire quel que soit le nombre d'habitants, pour Selommes il devra être de 8 hommes et 7 femmes ou de 7 hommes et 8 femmes. L'exécutif c'est-à-dire le nombre d'adjoints doit aussi être paritaire. S'il y a 4 adjoints, il faut donc obligatoirement 2 hommes et 2 femmes quel que soit le sexe du maire. L'élection des adjoints n'est plus en conséquence nominale mais par liste.

11. Agenda

Dimanche 13 juillet à 19 heures 15, place de la mairie : retraite aux flambeaux

Lundi 14 juillet à 11 heures 15, place de la mairie : défilé

Dimanche 27 juillet de 9 heures à 12 heures, place de la mairie : marché

Dimanche 24 août de 9 heures à 12 heures, place de la mairie : marché

Vendredi 29 août à 18 heures 30 à la salle des fêtes de selommes : assemblée générale de l'ASC

Dimanche 31 août au stade rue du Bout des Haies : Brocante organisée par le Comité des Fêtes

Samedi 6 septembre à 11 heures, place de la mairie : passation de commandement Damien BIZIEUX

Mercredi 10 septembre à 14 heures à la mairie : rendez-vous avec le CAUE, conseil municipal, enseignants et personnel communal.

12. Questions diverses

- ✓ Monsieur Joseph LIMOUZIN demande à Madame le Maire de bien vouloir faire un point sur l'USPB. Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la démission de Monsieur Vincent MONIEZ ce qui pose un problème pour l'utilisation du robot tondeuse et l'entretien en général des stades. Monsieur Jean LOPÈS a été contacté mais sans réponse à ce jour. C'est en cours.

- ✓ Information sur les dégâts constatés après l'utilisation du foyer par l'association des parents d'élèves : les informations ont été données par les membres de l'APE et confirmées lors de l'état des lieux, il y a eu des dégradations constatées.

Notamment un bouton du piano a été cassé lors du déplacement de l'étuve, l'APE prendra à sa charge les frais de remplacement de bouton, cependant leur compagnie d'assurance lui appliquera une franchise de 280 euros.

Les potelets descellés sur le parvis d'entrée ont été couchés ne sont pas du fait l'APE. L'entreprise Vernejols a été contactée. Et deux luminaires extérieurs ont été dévissés, c'est réparé.

Une lame du parquet a été enlevée, elle va être changée par l'employé communal.

Il nous a été indiqué que les robinets des sanitaires se desserrent. Ils seront vérifiés par Monsieur Joseph LIMOUZIN.

La séance est levée à 22h30